



Vol. 1

St-Hyacinthe, 30 Juillet 1891

No. 19

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LENTZ, LUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELLO & FRÈRES

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUIS—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable **REVENDEUR** pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est **brûlée par le soleil**, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,

1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

Pilules Antibillieuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliées: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispersions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'oles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFICACE ET INOFFENSIF.**

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Maga in du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

-Au Nos. 29 et 43-

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choux, Artichauts de Fontaine, Brochettes, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FOUS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre. **ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.**

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

OS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du **PUR TABAC DE LA HAVANE**. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL**.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement à " l'Écho " est de \$1.00 payable rigoureusement d'avance. Nous accorderons cependant des abonnements de faveur à nos succursales comme à celles des Sociétés sœurs qui nous feront tenir les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour nos succursales cependant, le privilège ne vaudra que pendant le mois d'août.

LA C. M. B. A.

Les membres de la C. M. B. A. des États-Unis et du Canada, étaient réunis en convention à Kingston, Ont., la semaine dernière. De nombreuses députations de Pittsburg, New-York, Buffalo, Chicago, St-Louis, Montréal, Ottawa, Belleville, Toronto, Pembroke, Renfrew, Brockville et autres endroits assistaient aux séances. Une procession a parcouru les rues de la ville et les membres de l'association ont été reçus par le maire Drennan, qui leur a souhaité la bienvenue.

La société des jeunes irlandais de la paroisse de Ste-Anne, de Montréal, était représentée par un grand nombre de ses membres.

La semaine s'est passée en excursions, pique-nique et séances sérieuses où l'on a traité des intérêts de l'association.

UNION ST-JOSEPH

La réunion ordinaire du Comité de Régie, dimanche dernier, ayant été remise à un jour ultérieur pour des raisons incontrôlables, nous sommes forcés de remettre aussi, au prochain numéro, les délibérations de cette séance tenue trop tard pour nous permettre d'en faire aujourd'hui le résumé. Le prochain rapport renfermera la décision sur un avis de motion origine dans une succursale.

—Tous les membres connaissent les inconvénients apparents qui résultent du retard apporté dans le paiement des contributions. La négligence de régler son compte à l'échéance entraîne la perte des bénéfices, advenant la maladie, pendant un nombre de jours égal à celui pendant lesquels la négligence a duré. Mais il est encore, pour les membres arriérés, un in-

convénient très sérieux et auquel, croyons-nous, personne ne songe assez.

Le règlement, en vertu duquel l'on procède à répartir la cotisation pour décès, n'admet comme devant être cotisés que les membres non-endettés d'une somme fixée à 50 cts, au moment du décès.

L'opinion du *législateur* (et il a raison) a été que les membres sous *puissance* de bénéfices sont les seuls présumés devoir payer. Ces derniers, comme les autres, souffrent d'une négligence qui n'est pas leur fait : impossible cependant d'en agir autrement. Nous constatons seulement sans commentaires un état de chose au détriment de tous. Aux retardataires d'y songer sérieusement.

—Nous déplorons aujourd'hui la mort d'un confrère arrivée mercredi, le 22 juillet courant, dans sa 41^{ème} année. Les funérailles ont eu lieu samedi matin, en cette ville, au milieu d'un grand concours de sociétaires.

Le défunt était né à St-Antoine, Rivière Richelieu, du mariage de feu Louis Phaneuf et Marie Salois. Après avoir demeuré aux États-Unis pendant plusieurs années, il était revenu se fixer définitivement parmi nous, pour travailler à la manufacture de tissus en laines où il était employé depuis onze ans.

Atteint de la longue et douloureuse maladie qui l'a emporté, l'Union St-Joseph lui servait les bénéfices réglementaires, sans interruption, depuis le 10 juin 1890, soit, en tout, une somme de \$177.00.

Le défunt faisait partie de la Société depuis le 7 mai 1882.

Le montant de la contribution pour ce décès n'est pas encore limité : la répartition sera faite bientôt d'après les règlements. En attendant, comme le dernier versement sera seul affecté par une déduction quelconque, nous pouvons notifier les membres immédiatement que le premier versement est maintenant dû et deviendra exigible dans le cours d'août prochain. De même, l'*amende* imposée aux membres de la ville qui n'étaient pas présents aux funérailles est maintenant due et sera aussi exigible dans le cours d'août.

—Un consul Anglais vient de lancer une circulaire avertissant les malheureux Juifs, qui émigrent tous les jours, de ne pas espérer d'ouvrage en Angleterre où les habitants du pays en manquent pour eux-mêmes.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

— DE —

L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe

RÈGLEMENTS

ART. XVI.—*Formation des Comités nommés par la Société*

1. Tout comité nommé par la Société, sera composé de pas moins de trois ni plus de sept membres.

2. Le Président, lorsqu'il est nommé pour faire partie d'un comité, le préside de par droit et lorsqu'il n'y entre pas, le comité doit en nommer un.

3. Le Secrétaire-Archiviste et le moteur de tout comité en font partie de droit.

4. Le dit comité doit aussi se nommer un rapporteur, qui expliquera le rapport, après que la lecture en a été faite par le Secrétaire-Archiviste, et le dit rapporteur a la parole pour répondre à toutes les interpellations qui lui seront faites par aucun membre de la société.

5. Tout moteur d'un comité a le droit de nommer les membres du dit comité, à moins qu'il n'en appelle au Président, qui alors doit les nommer sujets à l'approbation de la Société, à la majorité des voix.

6. Tout officier pourra résigner sa charge en produisant l'avis par écrit à une séance régulièrement convoquée du comité, et le dit comité pourra remettre à deux semaines l'acceptation de telle résignation.

7. Tout directeur ne peut résigner sa charge de directeur qu'à une assemblée mensuelle.

ART. XVII.—*Visite des malades*

1. Quand une demande de secours aura été adressée au Comité de Régie par l'entremise de l'un de ses membres, le dit membre pourra charger un sociétaire de visiter ce malade au moins une fois par semaine, s'il ne peut le faire lui-même : le visiteur ainsi nommé fera rapport, après chaque visite, sur des formules préparées à cet effet, et entre les mains de celui qui l'aura nommé.

2. Le Comité de Régie pourra exiger un certificat de médecin chaque semaine et partant retrancher, s'il le juge à propos, le visiteur officiel.

3. Le Comité de Régie, quand il y aura doute sur la légitimité de l'application sera en droit de faire visiter ce malade par un médecin de la Société ; mais ce aux frais et dépenses de la Société si les prestations du réclamant

étaient fondées : le membre qui aurait ainsi voulu tromper la Société sera obligé de payer tel examen sous peine d'être arriéré pour autant.

ART. XVIII.—*Contribution et admission des membres*

1. L'aspirant qui a transmis sa requête pour admission doit verser entre les mains du Collecteur-Trésorier la somme d'une piastre pour payer les frais de son examen médical ; mais, s'il est rejeté, le gage lui sera remis, moins 25 cts.

2. Le prix d'entrée pour les aspirants :

De 20 à 25 ans exclusivement.....\$ 2.00

De 25 à 30 ans " 3.00

De 30 à 35 ans " 5.00

De 35 à 40 ans " 10.00

De 40 à 42 ans " 15.00

De 42 à 44 ans " 20.00

Pour 44 ans inclusivement..... 25.00

3. La contribution régulière des membres est de 40 centins payable le ou avant le dernier jour de chaque mois.

4. Il sera loisible à un membre de payer d'avance pour 3, 6 ou 12 mois à couvrir, un montant déterminé, par le comité de Régie de manière à couvrir toutes contributions éventuelles pour les délais fixés ; mais sans que l'insuffisance de tel montant exigé puisse priver un membre de ses droits aux bénéfices avant l'expiration du terme pour lequel il est présumé avoir payé. Dans le cas contraire, s'il néglige de renouveler son dépôt à la date consentie, il sera procédé au paiement de ses contributions par mois jusqu'à renouvellement du dit dépôt ou jusqu'à épuisement du surplus ; après quoi tel membre en défaut se trouvera dans les conditions d'incapacité voulue par l'Art. XX des Règlements.

Ce montant présentement déterminé est de :

Pour 3 mois.....\$ 2.50

" 6 " 5.00

" 9 " 7.50

" 12 " 10.00

5. Au décès d'un membre en jouissance de ses droits tous les sociétaires seront tenus de payer [75 c] soixante et quinze centins en trois versements consécutifs, le premier se faisant dans le cours du mois qui suivra le décès, dans le cas où plusieurs membres décèderaient dans le même mois, les versements de 25 cents se continueront par deux à la fois, suivant leur droit de priorité, jusqu'à concurrence de 75 cents pour chaque décédé.

6. Quand la société aura atteint un nombre de membre suffisant, la contribution indivi-

duelle imposée par la section précédente diminuera dans la proportion de ce nombre, mais de manière à ce que le total ne dépasse pas la somme de cinq cent piastres répartie entre les membres actifs et non endettés de 50 cents ou plus au moment du décès.

7. Les insignes de tout officier seront payés par une contribution spéciale répartie sur les membres intéressés, par leur résidence, à l'achat ou à l'entretien de tels insignes. La forme et le prix en seront déterminés par le Comité Central.

8. Tout aspirant rejeté ne peut être présenté de nouveau qu'au bout de trois mois.

9. L'aspirant qui négligera de se faire recevoir dans les quatre mois qui suivront son vote de réception, ne pourra pas être reçu sans qu'il se présente de nouveau.

10. Une carte attestant son admission et signée du Président Général et du Secrétaire-Archiviste, sera délivrée à tout membre déclaré admis, aussitôt qu'il aura payé son droit d'entrée : le prix de cette carte est fixé à dix centins.

11. Chaque membre est tenu d'avoir son insigne à la fête patronale, aux sorties en corps ou aux funérailles d'un membre. Le prix de cette insigne est fixé à une piastre.

12. Tout aspirant qui aurait déjà fait partie de la Société et dont la résignation aurait été acceptée, devra payer, outre le prix d'entrée fixée dans la section première du présent article, tous les arrérages qu'il devait à la dite Société lors de l'acceptation de sa résignation.

FETE PATRONALE

DISCOURS DU RÉVD. M. LAROCQUE

M. Larocque dit que : bien que n'étant pas préparé, il est heureux d'adresser la parole pour féliciter l'Union St-Joseph de sa fête et remercier les délégués d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel de leurs frères de St-Hyacinthe. Tous sont unis par la fraternité chrétienne qui est le lien unissant l'un à l'autre, les membres de la famille, qui est ce quelque chose qui fait qu'on aime à se voir, à se rencontrer, à échanger quelques paroles, à couler un à côté de l'autre des moments dont on garde le souvenir.

Qu'il fait bon habiter ensemble comme des frères !

Le profond et sympathique orateur prêche l'union entre les membres, la fraternité ; il félicite la Société de la fondation du journal "L'Écho" et préconise la fusion ou au moins une union plus étroite par un règlement unique et général des Sociétés portant le même nom et ayant un but identique.

Il voit en rêve la réunion de toutes les associations de bienfaisance ; non-seulement d'une ville ou d'un diocèse, mais de tout le Canada-Français, sous un seul et même nom de "Ligue Nationale des Sociétés de bienfaisance" ; et il se demande si la réalisation de ce rêve ne serait pas à l'avantage des Sociétés. Il cite l'exemple des associations catholiques des États-Unis où, il est vrai, dit-il, le catholique est en butte à des difficultés que nous ne rencontrons pas ici.

L'union fait la force ; exemple cette association de frères, les apôtres et les disciples, qui ont conquis l'univers.

L'orateur renouvelle alors ses félicitations et exprime les vœux qu'il fait pour le progrès de l'association et le bonheur de ses membres.

DISCOURS DE M. BÉLAND

Messieurs,

Plusieurs délégués des Sociétés sœurs m'ont prié de donner les causes des succès éclatants remportés par notre association. Je n'ai aucune difficulté à me rendre à leurs prières, car il n'y a pas de secret. Les succès obtenus sont dus à des causes bien naturelles ; nous n'avons aucun brevet et vous avez tous la même possibilité d'obtenir les mêmes succès. L'an dernier, l'Union St-Joseph, par ses règlements, chargeait vingt-cinq centins de contribution et une piastre au décès d'un membre. L'insuffisance des contributions pour les temps de maladie était comblée par le surplus payé au décès ; cent piastres seulement étaient payées à la veuve.

L'an dernier, l'Union St-Joseph est tombée d'accord pour élever sa contribution à quarante [40] centins, payer trois piastres par semaine en temps de maladie et à charger aux membres, par répartition, ce qu'il faut pour fournir une somme de cinq cents piastres ; ce qui a été un moyen d'attraction. Voyant là une assurance, ils ont préféré payer plus cher et recevoir davantage. Il y a une autre cause : MM. les membres du Comité ont eu à cœur, en établissant des succursales, de donner à leurs frères des paroisses étrangères toute liberté et tous les privilèges pos-

sibles ; c'est à dire que les membres de l'Union St-Joseph qui n'ont pas l'avantage d'assister aux assemblées du Comité, ont celui d'avoir en leur paroisse, dès qu'ils sont 25 membres, un bureau ; ils ont leurs dignitaires et tiennent leurs assemblées. Si jamais une mesure est proposée pour modifier la constitution ou les règlements, nous devons demander le vote de toute la Société. Tous les membres sont aussi sur un pied d'égalité.

De plus nous avons voulu mettre tous les membres au courant de ce qui se passe dans notre association par l'établissement d'un journal.

Tout est dû au travail fait par les officiers qui, trouvant les membres bien disposés, ont reçu d'eux une réponse favorable aux offres faites.

L'encouragement tout paternel de Mgr de St-Hyacinthe qui a bien voulu adresser une lettre recommandant notre belle association à tous les prêtres de son diocèse compte aussi pour beaucoup.

Vous connaissez maintenant les principales causes du succès de notre association.

(A suivre)

Le protestantisme n'a pas le signe de la sainteté.

Les princes protestants trouvaient, pour la propagation du pur Evangile, un utile appui dans la force brutale de la populace. A Nordingue, un prêtre qui disait la messe fut assailli par des jeunes gens et chassé de l'autel ; à Zwickau, un autre prêtre fut lapidé dans la rue, pendant qu'il portait le viatique à un malade. Du reste le peuple n'était pas seul à commettre de semblables excès ; des nobles suivirent son exemple. Ceux de Francfort-sur-le-Mein déclarèrent, dans une lettre au conseil de la ville, que *leur conscience* leur ordonnait de sévir contre les loups diaboliques et déguisés, comme ils feraient contre les ennemis les plus dangereux de la parole de Dieu, et qu'en conséquence, pour suivre le *devoir que leur imposait l'Evangile*, ils allaient attaquer les biens et la vie des prêtres. Ils tinrent parole, et chassèrent les prêtres de l'église. Ceux-ci se plaignirent au conseil, qui leur répondit que, s'ils voulaient être protégés, ils devaient prêcher le pur Evangile. C'est là ce qui se passait en Allemagne, où le chef de l'empire était catholique. On peut se figurer

d'après cela les moyens que l'on employait dans les pays où les princes n'avaient aucune mesure de ce genre à garder, et où ils pouvaient suivre en toute liberté leur zèle évangélique. Citons quelques traits de ce vandalisme moderne. La réforme commença en Ecosse par le meurtre d'un cardinal, auquel participa le réformateur Knox ; et Fox déclara en propres termes que ce meurtre avait eu lieu par l'inspiration du Saint-Esprit. Le parlement décréta en 1560 que la religion catholique était de l'idolâtrie, et que tous ceux qui seraient convaincus de ce *crime* seraient punis de mort. En France les huguenots prohibèrent l'exercice de la religion catholique, massacrèrent les prêtres et les moines, brûlèrent les églises et les couvents, déterrèrent les morts pour fondre des balles avec leurs cercueils de plomb. Ces faits sont attestés par le P. Mainbourg et par Thou. Le huguenot Froumanteau avoue lui-même que dans la seule province du Dauphiné les réformés français assassinèrent deux cent cinquante-six prêtres et cent douze moines. Un de leurs généraux, le baron des Adrets, faisait monter les prisonniers catholiques sur des tours élevées, d'où il les forçait de se jeter sur les piques de ses soldats rangés au bas ; il força ses propres enfants à se laver les mains dans le sang des catholiques. Les exemples suivants feront connaître comment on s'y prenait en Angleterre et en Irlande pour faire adopter l'Evangile. Drury avait été placé à la tête d'une commission chargée d'introduire le pur Evangile en Irlande. L'archevêque de Cashel, O'Hurle, ayant été sommé par lui de manquer à ses serments et d'abjurer la foi catholique, il s'y refusa. Drury lui fit mettre les jambes dans des bottes fortes remplies de chaux vive, dans lesquelles on versa de l'eau, et l'archevêque fut forcé de les garder jusqu'à ce que le cuir des bottes et la chair de ses jambes fussent complètement brûlés. Malgré l'effroyable douleur qu'il ressentait, l'archevêque n'ayant pas voulu adopter le *pur Evangile*, il fut attaché au gibet. On ne prit pas autant de peine avec le clergé inférieur. On écrasait avec une pierre la tête de ceux qui ne voulaient pas apostasier ; à d'autres on fourrait des aiguilles sous les ongles, ou bien on les étendait par terre avec des poids énormes sur la poitrine. Sous le règne d'Elisabeth, il était d'usage de leur ouvrir le ventre pour en arracher les entrailles, ou de leur enlever la peau avec des étrilles. Dans le Dictionnaire de Feller on lit une histoire de l'introduction du pur Evangile en Hollande, écrite par un protestant, d'après les documents

authentiques. On y voit que Sandi faisait mettre à la torture les paysans qui ne voulaient pas devenir *évangéliques*, les faisait passer par les verges, les enveloppait de toile imbibée d'esprit-de-vin, et y mettait le feu ; d'autres étaient brûlés avec du soufre ou de la poix, dans des parties du corps que l'on ne peut nommer, tandis que des gardiens étaient chargés de les frapper de verges, toutes les fois qu'ils s'endormaient ou s'évanouissaient épuisés par la douleur. Il y en avait à qui l'on ne donnait à manger que des harangs salés, leur refusant même une goutte d'eau à boire ; on en fourrait d'autres dans un guépier, ou bien dans une caisse fermée remplie de rats qui les dévoreraient.

Correspondance

Par un caprice de la nature, tous ceux qui ne peuvent tirer vanité de leur apparence extérieures passent—à tort ou avec raison—pour avoir des qualités que les hommes droits ne possèdent pas. Une heureuse compensation fait que la difformité des premiers est généralement remplacée par des travers chez les derniers ; mais comme, des deux états, la difformité est le moins *raisonnable*, il s'ensuit qu'un bossu ou un injamte peut, avec quelque raison, servir à faire marcher droit un homme *droit*. Les travers se redressent sous le fouet, dit un proverbe, et le bossu dans le tombeau.

Ce principe étant admis, et, en dépit de mes imperfections ; peut-être, aussi, à cause de *quelque raison*, je me permets de *redresser* sans trop me découvrir, toutefois : car, le critique est toujours mal inspiré de se mettre en évidence... s'il court au-devant d'une réplique ; chacun en ce bas monde, porte la responsabilité de son actif.

Donc, j'en conclus que la modestie est pour moi vertu d'occasion. D'ailleurs, en ne signant pas ce que l'on écrit, on est bien plus libre et l'on peut avoir son franc-parler avec chacun, fut-il..... membre de l'Union St-Joseph. Après avoir essayé de l'incognito, j'y trouve encore divers avantages que je vous dirai quelque jour.

Je suppose que les doléances de quelques membres, à propos du *nouveau* mode de convocation pour funérailles, ne sont pas encore parvenus jusqu'à vous et que le Comité de Régie n'en a pas été informé.

Naturellement porté à critiquer moi-même,

par tendance héréditaire ou autrement, j'ai pris langue immédiatement—auprès de quelques personnages officiels parfaitement au courant—afin de rosser d'importance ce malheureux Comité de Régie, auteur de tout le mal. Je ne savais pas—ce que je sais aujourd'hui—que les messieurs du Comité ne sont pour rien absolument dans l'adoption ou le refus d'un règlement : et, mieux instruit aujourd'hui, je prie ces derniers de me pardonner un moment de vivacité à leur égard, causé par la non intelligence des détails.

Pourtant, il me faut un sujet de critique ! Que diriez-vous si je retournais contre les premiers la pointe destinée à nos officiers ?

Je reproduis d'abord les enseignements que j'ai reçus : Le Comité de Régie ne fait pas de règlements nouveaux et ne change rien à ceux déjà faits. Ce pouvoir—qui peut être exercé chaque mois, aux jours et d'après certaines formalités de convenu—est strictement dévolu à la corporation siégeant comme corporation et non pas comme Comité ; ce dernier n'étant que le mandataire de la dite corporation, soit dans l'exécution de ses volontés, soit dans les différentes circonstances qu'elle a cru bon de prévoir.

Dans le cas actuel, à la date du 5 octobre dernier, un nouveau mode de convocation a été substitué à l'ancien. Pourquoi ! je pourrais prôner les avantages du nouveau, mais nous n'avons pas à nous en occuper ? Il suffit que la substitution ait été bien et dûment accomplie par les sociétaires présents.

Je ne suis pas éloigné de croire que certains membres du Comité, présents ce jour-là, ont voté pour le changement après en avoir démontré l'excellence. Quand cela serait, où est le mal ? Devons-nous croire que ces messieurs ont abdiqué leur droit de Sociétaire parce qu'ils font partie d'un comité ?

Le mal vient de ce que certains Sociétaires n'assistent pas assez régulièrement aux assemblées mensuelles. N'étant pas présent, on ignore les décisions et ne connaissant pas ce qu'ils devraient savoir, les *absents* s'en prennent au premier venu de ce qui est le fait de leur négligence. Le règlement, pourtant, dit : "Les membres sont tenus, dans leur intérêt, d'assister à toutes les séances de la Société ; personne ne peut prétexter ignorance " etc.

Calmez-vous, messieurs les mécontents, la faute n'en est pas à ceux que vous accusez injustement mais à vous-même. *Tu l'as voulu, George Dandin*. Votre absence a confirmé la

maxime : Qui ne dit mot consent, à moins que vous ne préférerez le suivant. Les absents ont toujours tort.

Dans toutes les circonstances, répétons, avant que de l'accuser : Notre Comité de Régie a fait l'Union St-Joseph ce qu'elle est aujourd'hui... et ce qu'elle sera demain en rendant possibles, pour elle, tous les succès qu'une association de secours mutuel peut espérer.

CRITIQUE.

Repos du dimanche—Amusements du lundi

Ce qui est plus important que de couper par des heures de repos le travail de chaque jour, c'est de couper par des jours entiers de repos la série des jours de travail.

Tel est l'objet de l'emploi du dimanche.

L'institution du repos du dimanche, sainte dans son origine, est éminemment utile dans ses résultats. Il ne faut pas que l'homme soit continuellement occupé de son labeur mécanique. Toute profession qui absorbe entièrement celui qui l'exerce peut finir par l'hébéter ; l'ouvrier, tout entier à une tâche matérielle, et ne cessant de reproduire les mêmes mouvements, sentirait peu à peu s'énerver et se paralyser en lui les organes de la pensée si le repos du corps ne venait par, de temps en temps, rendre à l'intelligence quelque liberté. L'ouvrier doit se souvenir qu'il n'est pas né seulement pour façonner le métal, le bois ou la pierre, il est homme, lui aussi, et, par conséquent, il doit conserver sa dignité d'homme, remplir ses devoirs d'homme, penser à son avenir d'homme : tel est l'emploi du dimanche.

Le dimanche, l'ouvrier laisse reposer ses outils ; il cause d'autre chose que de son métier : sa pensée, débarrassée des entraves d'une occupation mécanique, tantôt se porte librement sur divers objets, tantôt se recueille et se replie sur elle-même ; ou, en d'autres termes, il observe, il réfléchit, il médite. Il jouit de ce beau spectacle de la nature que la bonté libérale de Dieu présente à tous ses enfants ; il goûte d'innocents plaisirs ; et de ces plaisirs, les plus doux sont ceux dont il jouit en famille : il trouve dans de bons livres le délicieux aliment de l'intelligence et de l'âme.

Eh ! sans de telles distractions, que serait donc l'existence de l'ouvrier ? Travailler, manger, dormir ; puis travailler, manger, dormir encore ; toujours le même cercle ! Mais c'est là

l'existence du cheval qui tourne la roue d'un manège. Préservons-nous de cet hébétement. Que notre âme, en se prêtant aux travaux du corps, domine la matière et ne s'y absorbe pas. Ne regardons pas continuellement vers la terre et élevons de temps en temps les yeux vers le ciel, nous qui sommes nés pour lui.

Tel est l'évident avantage que procure le repos du dimanche : il y en a aussi d'autres qui ne sont pas à dédaigner.

Il est incontestable que le repos du dimanche dans ces conditions exerce sur la santé et sur les forces de l'ouvrier la plus salutaire influence. L'ouvrier sent en lui-même une bien plus grande aptitude au travail lorsqu'un repos régulier a retrempe ses forces. Ce qu'il fait alors est mieux fait. La puissance musculaire et la puissance d'attention s'épuisent en lui beaucoup moins vite, grâce à ce repos périodique qui les ranime. Des roues bien graissées, des toitures bien entretenues, des chevaux ménagés, durent plus longtemps ; il en est de même de nos organes. Il est de fait que l'ouvrier qui a observé les jours de repos conserve bien mieux ses forces, et que le temps pendant lequel il peut travailler d'une manière utile se prolonge beaucoup plus. Quelquefois même sa verdure subsiste jusque sous les neiges d'une vieillesse avancée. On voit, dans les campagnes, des hommes de soixante-quinze ans conduire la charrue de manière à être pour les jeunes laboureurs un objet d'admiration. Combien d'ouvriers, au contraire, surtout dans les villes, sentent leurs forces décroître aussitôt que leurs cheveux commencent à s'argenter ! Je parle d'ouvriers rangés et laborieux ; trop laborieux malheureusement, car c'est l'amour du travail et d'un gain honnête qui, ne leur permettant de goûter aucun loisir, a produit ce triste résultat.

C'est un bien mauvais calcul que d'agir ainsi, puisque pour gagner le salaire d'un jour on s'expose à rendre improductives des années entières. Mais disons la vérité :

Au lieu du repos honnête du dimanche rafraîchit les sens, autant les extravagances ou ne pas travailler le lundi les agite et les trouble. Jamais, en effet, le lundi ne se passe à la maison, où la présence d'une femme mécontente gâterait tout le plaisir : c'est toujours dans les endroits où se donnent rendez-vous ceux qui possèdent la même manie. Là point de sages conversations, de tranquilles promenades, de paroles amicales échangées avec des personnes chéries ; point de ces jeux d'enfants si charmants à contempler, si doux à partager ; rien

qu'une joie déréglée, et une émulation déplorable à qui étouffera le mieux la voix de sa conscience et de celle d'autrui. On revient toujours de ces séances-là pire qu'on n'y était allé.

Je dirai plus : le corps même ne profite pas beaucoup du repos du lundi, dans ces conditions. Ce n'est pas un véritable repos, c'est une fatigue d'une autre nature, qui ne délasse pas de la fatigue du travail, quoi qu'on en dise, et qui, au contraire, use davantage ; car tous les plaisirs qui laissent du mécontentement et de l'inquiétude dans l'âme ne sauraient réellement rafraîchir le corps, ils tendent bien plutôt à imprimer aux nerfs une agitation malade. Oui, presque toujours le dimanche répare les forces, le lundi les énerve.

Que dirai-je de ceux qui cumulent lundi et dimanche, accordant en apparence le premier jour à la loi religieuse, et le second à la force de l'habitude ; le premier à la famille, et le second à la camaraderie : en réalité, tous les deux à la presse ? Si l'on est pénétré du sentiment de ses devoirs, comment peut-on faire le lundi ? Et si l'on n'en est pas pénétré, à quoi bon faire le dimanche ? Qu'on opte donc entre ces deux jours ; ou, si on les prend tous les deux, qu'on avoue que c'est par amour de la fénéantise et du désordre. Ce n'est pas un dimanche suivi d'un lundi, ce sont deux lundis qui se suivent.

La question des fabriques

Quelques personnes ont paru surprises de nos articles sur les fabriques et les marguilliers. Ces articles renversaient toutes leurs idées sur la nature des biens paroissiaux. Pourtant, ce que nous avons écrit n'est pas autre chose que l'expression fidèle de la doctrine de l'Eglise, et est contredit par aucune loi de notre pays.

Un journal de Québec, le *Canadien*, a parlé de nos théories. Nous n'avons pas de théorie à nous sur cette question ; nous avons simplement interrogé les conciles, les canonistes, les légistes du Canada et tous nous ont fait la même réponse : les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques ; les marguilliers, représentants de l'évêque, administrent ces biens en son nom, et leurs assemblées sont purement ecclésiastiques.

Qu'a-t-on à répliquer à cela ? que les paroissiens ne sont pas propriétaires des biens des fabriques ? que les biens sont leurs dons ?

On n'a pas, que nous sachions, répondu autre chose.

Mais voyons, soyons sérieux !

Niera-t-on à l'Eglise le droit de posséder ? Le pape était-il propriétaire des Etats pontificaux ? D'où sont venus ces territoires ? D'où sont venus tous les biens de l'Eglise : ses temples, ses abbayes, ses trésors, ses séminaires, n'est-ce pas de ses fils qui voulaient par là lui prouver leur attachement et leur reconnaissance ? Et ceux-ci, leurs donations faites, auraient-ils jamais pu réclamer encore leur droit de propriétaires ?

Ce que nous disons de l'Eglise en général, s'applique à chaque église en particulier ; les paroissiens donnent pour les fins du culte des terres ou de l'argent : ces terres et cet argent ne pourront aller à des œuvres profanes, mais ils ne leur appartiennent plus. Prétendre le contraire c'est nier à l'Eglise le droit de propriété. Nous sommes surpris et affligés que des catholiques ne tiennent aucun compte des enseignements de l'Eglise dans des questions qui touchent au gouvernement de l'Eglise elle-même et au fonctionnement de ses institutions. Le code, la loi, pour eux, on dirait que tout est là. Mais les saints canons, mais la discipline ecclésiastique, mais les ordonnances conciliaires compteront-ils pour rien ?

Et s'il y avait des lois civiles en opposition avec les lois de l'Eglise, est-ce aux premières qu'un catholique devrait en appeler ? Dans la question du mariage, par exemple, que valent toutes les lois et tous les jugements des tribunaux autorisant le divorce, contre cette simple parole de l'Eglise disant au nom de Dieu : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ?

Nos lecteurs le voient : nous nous en sommes tenus aux questions de principe ; nous avons affirmé et défendu les droits de l'Eglise méconnus.

De la difficulté survenue au sein de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, nous n'avons encore rien dit. Il s'agit de savoir 1^o si l'assemblée à laquelle la démission de Messieurs les marguilliers du banc d'œuvre a été acceptée avait été légalement convoquée ; 2^o si ces messieurs donnant leur démission comme marguilliers du banc d'œuvre faisaient ensuite de droit partie des anciens marguilliers ?

C'est une question dont le droit canonique et la loi civile ne disent rien et qui devra être résolue par l'usage et la droite raison.

Nous en parlerons plus tard, mais cette question ne touche en rien à la thèse que nous

avons exposée : à savoir que les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques et non la propriété des paroissiens.

(A continuer.)

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

NOUVELLE

(Suite.)

—C'est dans la cour du 49, au rez-de-chaussé, n'est-ce pas Laurent ?

—Oui.

—Mais c'est une cave ! Ce sera bien humide pour le petit. Et la pauvre mère se mit à pleurer.

—Ah ! laisse-moi donc tranquille ! dit Laurent.

Et il se détourna vivement pour cacher son impression douloureuse, car lui aussi il aimait tendrement son petit enfant malade.

—Puisqu'on n'y peut rien ! ajouta-t-il en étouffant un soupir.

—Mais, mon pauvre mari, on y pourrait peut-être. Ecoute-moi, hasarda Madeleine.

—On n'y peut rien, encore une fois ! je te le dis, femme. Quand un homme tombe dans la misère, personne ne le relève. Ne sais-tu pas cela ? Les riches sont toujours riches parcequ'ils gardent tout pour eux, et le pauvre peuple est toujours le pauvre peuple parce qu'il est toujours laissé de côté. Ah ! c'est bien comme on disait hier soir au café : " Tout pour les uns, rien pour les autres."

Laurent Barrul, menuisier ébéniste, avait toujours été courageux et habile ouvrier, bon mari, homme de bien et considéré. Mais les temps devenaient ôurs, l'ouvrage manquait, l'hiver avait engendré des misères, la maladie avait visité sa demeure, et Laurent s'était laissé envahir par la fièvre d'alors, fièvre d'amertume et de haine.

Voulant s'étourdir, ou selon son expression, " se donner du cœur", depuis quel-

que temps le cabaret était devenu son lieu favori. Alors le mal empira, et l'on se trouva endetté et arriéré de six mois de loyer. Il était donc allé chez le propriétaire, M. Desvernaux, pour obtenir du répit ; mais il le trouva malade, nerveux, irrité, et d'humeur fâcheuse. Le pauvre ouvrier fut reçu durement et congédié avec ces paroles : " Je ne veux plus attendre ; payez, ou cherchez un autre logement ; et, même en demeurant ailleurs, n'oubliez pas que vous êtes mon débiteur. "

Laurent sortit de là la tête en feu. Il eut recours à son triste remède, il entra à l'estaminet, un bouge ayant pour enseigne : " Café des Amateurs. " Oh ! oui, amateur de temps perdu, de mauvaises paroles, de querelles et de plaintes haineuses. C'était là qu'il faisait sombre, dans une rue écartée, étroite et boueuse, où le soleil ne pénétrait jamais. Des débris de bouteilles, des verres cassés, du vin répandu attestaient souvent de récentes batailles ; mais c'était coutume, on n'y faisait pas attention.

Qu'il y avait loin de ce triste repaire à la petite chambre de Madeleine, où l'on se chaffait au soleil, où l'on parlait de dons de Dieu entre mère et petit enfant !

Mais passons, et allons voir, sur une de ces belles places de la ville, cette maison aux balcons élégants, au murs sculptés, aux larges et coquettes croisées. J'en vois dont les stores sont baissées ; le soleil frappe, s'y joue, pénètre, malgré l'obstacle à travers les palettes vertes qui s'inclinent et se pressent pour s'opposer, par leurs rangs serrés, à l'irruption lumineuse. N'importe ! de petits rayons se forment, s'y faufilent, et, quoique amoindris, frappent encore aux vitres. Mais voici que derrière les vitres est une solide barricade, impénétrable cette fois comme les bastions d'une ville forte. Ce sont de pais rideaux de damas, qui retombent droits et lourds de leur poids dans l'intérieur de l'appartement. Alors les petits rayons, criblés, repoussés, cessent de frapper.

et meurent sur le seuil. Dans l'intérieur est un riche salon, confortable et douillet, splendiblement décoré, tout doublé de moelleux tapis, et rempli de ce que le luxe invente. Là, point de fleurs ; mais des objets d'art ornent les consoles, de beaux tableaux couvrent les tentures. Point du jour de ce matin de printemps ; mais un grand feu, entretenu avec soin, jette autour de lui des lueurs d'incendie. Auprès de l'âtre, et se chauffant frileusement, est un homme déjà âgé, au front chauve et chagrin. Il est enveloppé de fourrures et d'une épaisse robe de chambre. Devant lui est une table couverte de papiers, de billets de banque, de grands livres noirs de chiffres. Mais d'une main il repousse tout cela, et vient de s'étendre dans sa chaise longue, les pieds entre les brasiers rouges. Telle est la scène.

A ce moment, quelqu'un entra. C'était Denis, ancien employé de la maison Desvernaux et Cie, et resté depuis l'ami, le conseiller, l'homme d'affaires, presque l'ange gardien de Philippe Desvernaux, le fils de son ancien patron, et avec lequel il avait travaillé autrefois dans l'ancienne maison. C'était une nature d'élite, pleine d'abnégation, de délicatesse et de loyauté, et d'autant plus admirable qu'elle s'ignorait elle-même dans sa candide humilité. Denis eût été très-étonné si on lui eût parlé de son mérite, lui qui ne s'en prétendait aucun ; mais on ne lui en parlait jamais, on n'y songeait même pas. Ceux qui l'entouraient trouvaient tout naturel qu'il se dévouât, qu'il fût toujours serein et bienveillant, qu'il n'occupât jamais de lui. Ainsi trop souvent va le monde ; on prend les gens pour ce qu'ils se donnent, et non pour ce qu'ils sont réellement.

—Et bien, monsieur Desvernaux, comment allez-vous ce matin ? demanda-t-il en entrant.

—Mal, répondit Philippe sans se retourner. Je ne dors plus, c'est mauvais signe. Je suis tout dégoûté, Denis,

Allons donc, allons donc, Monsieur ! N'ayez pas de ces idées-là !

—Je sais ce que je dis, interrompit le malade en s'agitant dans son fauteuil ; je suis blessé à l'aile, je te dis. Oh ! après tout, continua-t-il d'un air sombre, que m'importe ! autant vaut en finir maintenant que plus tard. Je suis las de vivre ; tout m'ennuie, tout m'est à charge ; personne ne me regrettera, d'ailleurs..

Le bon Denis, debout et immobile, regardait d'un air tout triste son vieux maître et ami, qui lui paraissait, en effet, plus souffrant que la veille, et... qui sait ? peut-être bien sur la pente fatale. Il se sentit mordre le cœur par une vive inquiétude, et demeura quelques instants sans parler. Son front était chauve aussi ; sur son visage, comme sur celui de Desvernaux, des rides précoces s'étaient depuis longtemps creusé de profonds sillons ; mais derrière ces ruines rayonnait la vie ; l'espérance n'avait point déserté ce regard loyal et bon ; l'âme immortelle lançait de toutes parts, à travers ce corps flétri, ses feux divins, toujours jeunes, plus vivifiants et et encore plus désirables que ceux qui, à cette même heure, éclataient dans le beau ciel d'avril.

Enfin, d'une voix mal assurée, il dit :

—Si vous essayiez de sortir, monsieur Desvernaux ? Il fait très-doux aujourd'hui.

—Doux ? Vous trouvez qu'il fait doux aujourd'hui ? Mais vous êtes fou ! Je gèle, moi, je gèle. Ayez la bonté de sonner, qu'on apporte du bois.

Quand on eut ranimé et attisé le feu, Denis reprit, avec un air plus joyeux qu'il essaya de communiquer :

—A propos, monsieur Desvernaux, je vous félicite ; votre spéculation est magnifique. Trente mille francs net ! c'est superbe ! Ah je vous assure que j'en suis bien content.

—Hum !.. trente mille francs, soit ; mais qu'est-ce que je vais en faire à présent ? Où voulez-vous que je les mette ? Où les cacher, dans ces temps d'inquié-

tude où toue parle de révolution et de bouleversement ?

—Oh ! qu'à cela ne tienne ; soyez tranquille, nous trouverons bien. C'est égal, monsieur Desvernaux, avec votre fortune, c'est bien dommage que vous ne vous soyez pas marié. Vous auriez une gentille famille autour de vous ; vous seriez peut-être déjà grand-père, Monsieur, qui sait ? Dieu ! que je serais content d'entendre des petites voix, dans la maison, qui diraient : Grand-papa Desvernaux !

(A continuer.)

Le Protestantisme jugé par un journal protestant

Le pasteur Eberlé, dans le Wurtemberg, vient de sortir du protestantisme pour se faire catholique, et il a publié les motifs de sa conversion. A l'occasion de la publication de cet écrit, la nouvelle *Gazette Évangélique* protestante s'est exprimée dans les termes suivants sur l'état de l'Église évangélique dans le Wurtemberg :

“ En lisant la brochure d'Eberlé, où il développe les raisons qui l'ont déterminé à se séparer de l'église nationale de Wurtemberg, on doit se dire que la situation est telle qu'il l'a décrite. Il n'y a pas de trace d'une doctrine universellement acceptée ; chaque pasteur a son dogme ; on tolère les plus graves erreurs à Zubingen et même au sein du consistoire ; la discipline n'existe plus ; partout on rencontre des abominations révoltantes ; la dernière loi ecclésiastique a été un lamentable compromis entre l'État et l'Église. La puissance du mensonge et de l'hypocrisie est sans limites et on pourrait écrire sur les portes de ce grand cimetière les mots : “ Le temple du mensonge spirituel. ” Ce que le sermon pourrait encore édifier est renversé par les ofaisons funèbres, dans lesquelles les meilleurs et les plus pieux débitent des mensonges épouvantables. ”

L'article se termine comme suit :

“ L'Église protestante devient de plus en plus le repaire du mensonge ; l'erreux trône dans toutes les facultés ; on ne peut plus avoir confiance en aucun professeur ; ils sont tous inexpérimentés, rongés par l'esprit critique, ce sont des nuages sans consistance. ”

—La Semaine Religieuse de Québec.

Chronique locale

—Le Cercle Catholique, de cette ville, vient de se révéler au public d'une façon à la fois gracieuse et bien en rapport avec l'idée qui lui a donné naissance : Mêler l'utile à l'agréable. Nos jeunes amis, qui composent ce cercle, réunissaient lundi, le 20 juillet courant, un grand nombre d'invités—parmi ces derniers, nos concitoyens les plus distingués—pour assister à une séance où les deux éléments de leur devise se complétaient ; l'utile, par la Conférence de M. l'abbé P. Choquette, professeur au Séminaire, l'agréable, par la partie musicale sous l'habile direction de M. Léon Ringuette, professeur de musique, par les monologues bien choisis et récités avec une diction parfaite, enfin, par la dernière scène de la soirée qui, nous l'espérons, ne sera pas la dernière.

Quant à la partie utile, nous renonçons à électriser le lecteur par un résumé de la *chaleur*, de la lumière et de l'électricité. L'abrégé que nous pourrions faire d'un exposé aussi savant n'étant pas de nature à communiquer la *chaleur* ni les *lumières* du conférencier sur le sujet.

En avant de la très nombreuse assistance, nous avons remarqué Sa Grandeur Mgr l'Évêque du diocèse, ayant à sa droite, M. l'abbé P. LaRoque, chanoine curé de la cathédrale et fondateur du Cercle et plusieurs autres dignitaires ecclésiastiques,

Nous sommes heureux de reproduire le texte de l'introduction du cercle, au public, par son dévoué président A. Beaudry, écrivain M. D. Les débuts de l'institution et la part qui en revient à ses bienfaiteurs y sont exposés avec reconnaissance et en des termes qui nous dispensent d'en dire quelque chose nous-même.

Monsieur,

Mesdames et Messieurs,

En se présentant devant vous ce soir, pour la première fois, le Cercle Catholique de St-Hyacinthe sent le besoin de réclamer toute l'indulgence qu'un auditoire aussi distingué que celui-ci, ne manque jamais d'accorder à des jeunes gens encore novices dans l'art de bien dire, mais qui poursuivent un but noble et généreux.

Le vieux poète latin a dit quelque part que, pour arriver au succès et à la perfection, il faut savoir en tout mêler l'utile à l'agréable. *Omnia tulit fructum, qui miscuit utile dulci.* Nous ne prétendons pas au succès, MM., encore moins à

la perfection, tout de même le Cercle Catholique de St-Hyacinthe cherche, l'utile en même temps que l'agréable. C'est bien là, en effet, l'idée-mère qui a présidé à sa formation et, laissez-moi vous le dire il compte sur l'encouragement et les sympathies de tous les catholiques de cette ville pour la réaliser et la faire progresser de plus en plus. Aussi, sommes-nous heureux de vous souhaiter la bienvenue ce soir, extrêmement heureux de saluer parmi vous le distingué Prélat qui nous a été donné comme un présent du ciel, pour la gloire et le bonheur de tous ses enfants et de trouver à ses côtés notre père et notre fondateur ainsi que l'élite de nos concitoyens et de notre société. Une telle marque de considération devra être, pour chacun de nous, un puissant motif de demeurer dans l'esprit d'ordre et de devoir, et espérons-le, on comprendra mieux que jamais qu'il y va de l'intérêt de la jeunesse de St-Hyacinthe d'encourager notre œuvre et notre association.

C'est l'Eglise qui nous a donné l'être et la vie ; il fait bon vivre sous son égide protectrice et son regard bienveillant. Les sacrifices, voyez-vous, ne lui coûtent pas : sa main est toujours ouverte pour répandre ses biens et ses largesses, et son cœur toujours prêt à aimer et à faire plaisir. C'est elle qui a prêchée partout la vraie liberté. C'est elle aussi qui la procure ; son action n'est pas gênante, son œil ne fatigue pas et plaise au Ciel qu'il devienne bientôt plus considérable le nombre de nos amis qui voudront partager avec nous ses faveurs et ses bienfaits.

Le travail que nous avons entrepris ici, messieurs, c'est un travail qui produit ailleurs des résultats merveilleux. En Europe, les grands chefs du mouvement Catholique n'ont pas de doute plus puissante à opposer au torrent dévastateur qui menace de tout envahir que les Cercles Catholiques d'ouvriers ou de jeunes gens que l'on forme partout, sous l'inspiration du Espe ; et dans notre pays, là où la foi est la plus menacée et la morale le plus en danger, dans toutes nos villes, on n'a pas trouvé de moyens plus efficaces pour prévenir le mal et procurer le bien de la religion, de la société et de la famille.

Vous ne nous refuserez pas pour l'avenir, Mesdames et Messieurs, l'aide de vos conseils, de votre influence et de votre bonne volonté ; nous oublieriez nos imperfections pour ne vous appeler que la noblesse du but que nous cherchons à atteindre. Un cœur généreux nous a déjà donné jusqu'aujourd'hui ; notre salle et son ameublement, nos différents jeux, tout ce

que nous possédons nous le devons à la générosité personnelle de M. le Chanoine Larocque, le digne curé de cette ville, l'ami de la jeunesse de St-Hyacinthe et nous le savons, il est prêt encore à faire beaucoup pour cette œuvre qu'il a fondée au prix de si grands sacrifices. Certainement il a droit à toute notre reconnaissance, et c'est un bonheur pour nous que de conserver le souvenir de ses bienfaits. Le Cercle Catholique vous doit beaucoup aussi Monseigneur ; non seulement vous avez bien voulu bénir sa fondation et honorer de votre présence la récréation de ce soir, mais il vous est redevable encore d'un don magnifique qui l'enrichissait hier d'un superbe piano.

Ce sont, certes, des gages précieux de succès et de prospérité : néanmoins le Cercle Catholique ne pourra remplir parfaitement sa mission, offrir à tous l'utile et l'agréable, que le jour seulement où chacun lui tendra la main ou lui offrira le baiser de l'amitié.

Nous avons confiance dans l'avenir, MM, jusqu'ici les choses ont été le plus vite possible ; vous nous trouverez ce soir encore bien faibles et bien novices mais nous nous consolons par la pensée que le savant abbé qui a bien voulu accepter notre invitation, saura vous intéresser au plus haut degré, et que demain peut être, le Cercle Catholique pourra se montrer devant vous plus grand et plus fort.

—Dimanche, fête de Ste-Anne, était un jour de réjouissances toutes particulières pour l'Association de la Sainte-Famille, section des dames. Invités, par leur zélé directeur, à s'approcher toutes de la Sainte Table, la nombreuse assistance des associées pendant la matinée était des plus édifiantes. Convoquées de nouveau dans l'après-midi, à une cérémonie de réception présidée par Sa Grandeur Mgr l'évêque du diocèse, les personnes présentes ont vu s'accroître considérablement le nombre des associées à cette belle confrérie. Le sermon de circonstance a été donné par M. le chanoine Larocque, curé de la Cathédrale.

Société St-Jean-Baptiste

—Une assemblée générale des membres de cette Société sera tenu lundi, le 3 août prochain, à 7½ heures P. M., pour affaires très importantes. Tous les intéressés sont priés d'être présents.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

ECHOS

—Les révérends Frères Maristes, tant du Canada que des États-Unis se sont réunis à Ilerville, au nombre d'environ 120, pour les exercices de leur retraite annuelle. Nous croyons savoir que la maison principale de cette institution sera transférée à St-Hyacinthe sous peu, bien que la date du transfert ne soit pas encore connue.

—On annonce qu'il sera tenu une exposition régionale à Joliette les 9 et 10 septembre prochain. Il y aura des exposants de Berthier, Montcalm et Joliette. Il est aussi question de tenir une grande exposition agricole, à l'automne, sur l'île d'Orléans.

—Le cardinal Manning a été félicité, le 16 juillet, sur le 83^e anniversaire de sa naissance. La Reine et M. Gladstone ont été les premiers à lui envoyer des messages : des centaines de personnes ont, ensuite, fait porter leurs cartes à son palais.

—Les commissaires du recensement, à Washington, viennent de publier un rapport indiquant le nombre des pauvres dans les dépôts de mendicité. En 1890, ce nombre était de 73,045 contre 66,203 en 1880. La ville de New-York figure en tête du tableau avec le chiffre 10,272.

—Le comte de Mun a fait une conférence à Lyon, sur la question ouvrière, devant deux mille auditeurs appartenant à toutes les classes sociales, prêtres, ouvriers, étudiants, commerçants, industriels, professeurs et soldats.

M. de Mun constate qu'actuellement cette question prime toutes les questions politiques dans le monde entier et surtout en France. Il dit que la vraie solution du problème sociale est l'application des principes de l'Évangile qui enseigne que tous les hommes sont égaux devant Dieu. M. de Mun termine en résumant l'Encyclique papale, et il engage l'auditoire à former l'union catholique sans s'occuper de la forme gouvernementale.

—Plus de 13,500,000 ouvriers en Allemagne, dont le tiers travaille dans des manufactures ou dans des boutiques, et le reste dans les champs sont assurés contre les accidents. En plus de ce chiffre colossal, on compte encore 500,000 employés civils. Sur plus de 200,000 accidents, un cinquième des indemnités est payé, c'est-à-dire environ 42,200. Des accidents pour lesquels des indemnités ont été payées, un cinquième représente les cas de mort, un quin-

zième les incapacités de travail, et le reste des arrêts temporaires. Le montant des fonds versés dénote une augmentation sensible tous les ans ; en 1890 les déboursés comparés à ceux de 1887 étaient trois fois plus grands. A bien considérer la question ce fort montant d'indemnités est dû aux assez nombreux détails de la législation des assurances ; beaucoup de demandes sont faites dans bien des cas de supposés accidents, et sans aucun doute beaucoup reçoivent des secours, qui ne le méritent pas.

On s'attendait cependant à des cas pareils, car la loi et les statuts de la compagnie d'assurances, ont des articles spéciaux à ce sujet.

—Il vient d'être jugé, en Angleterre, que les patrons sont responsables des accidents qui arrivent à leurs ouvriers employés à des travaux dangereux, s'ils ne les ont prévenu des dangers qu'ils courent.

—Un Ermite qui a vécu 50 ans dans la tour de l'église Notre-Dame de Grâces, à St-Etienne [France] vient d'être assassiné par un inconnu qui lui a volé les épargnes de toute sa vie.

—La fièvre typhoïde sévit avec violence à Florence, en Italie. On recommande aux étrangers de boire l'eau filtrée vendue en bouteilles et se garder de l'aqueduc.

—Le "Moniteur" de Rome dit que l'Angleterre se démocratise et que ce triomphe sera la victoire du catholicisme.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

—Mgr l'archevêque de Montréal est revenu d'une visite pastorale dans son diocèse, en parfaite santé et très satisfait de cette visite.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

—Le "Manitoba" annonce que la santé de Mgr Taché s'est beaucoup améliorée. Sa Grandeur peut, maintenant, vaquer quelque peu à ses nombreuses occupations.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

—Un cas extraordinaire de longévité est cité par les journaux russes. Un ouvrier est mort à l'âge de 129 ans, après avoir travaillé jusqu'à la fin, pendant cette longue existence.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Prenez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Prenez gratis à toute personne qui achètera une robe
Leduc tient toujours comme par le passé des etolles robes,
prix exceptionnellement avantageux.

Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Tabans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Tous articles canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement
d'hommes délient toute compétition.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

LEON PALARDY

BOIS DE SCLAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

E. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Salon, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

SAINT-HYACINTHE, Que.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds : Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marc

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISIS,

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBBERT & CO

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

151 Rue Cascades, en face de la Station de P

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, etc

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE,

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix :

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hy

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en face
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.